

Image not found or type unknown



## Autorisation brise vue

Par **Lukas77**, le **13/03/2021** à **20:15**

Bonjour à tous

Je suis actuellement locataire dans une maison "coupée" en deux. J'ai un jardin séparé par un grillage avec mes voisins locataires de l'autre partie de la maison.

Je souhaite installer un brise vue sur tous les grillages de mon côté.

Dois je avoir une autorisation des voisins, de ma propriétaire ou des deux ?

Je précise que mes voisins et moi même sommes locataires de la même propriétaire.

merci d'avance pour vos éclaircissement